

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, sur convocation adressée le 20 janvier 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Josette MOUTON, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE

Pouvoirs : de Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Philippe FORGE à Patrick LAGE, Marie-Paule DOS REIS à Philippe SCHMIT, Richard PEPIN à Hervé BUISSON, Véronique THIBOUST à Marie-Anne CHENESSEAU, Jérôme MEUNIER à Pierrette SALMON, Olivier DANIEL à Michelle ELLEAUME, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Sylvie GAREL à Christine DAMAS, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Excusé : Vincent CARNIS

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Michèle CAT, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 44

### DELIBERATION N°2026-04

#### FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LES CHATELLIERS NOTRE DAME CONCERNANT LA REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE DES RUES DE LA BARRE ET DE L'IMPASSE

Par délibération en date du 05 décembre 2025, le conseil municipal de Les Châtelliers-Notre-Dame demande un fonds de concours à la Communauté de Communes au sujet de l'opération suivante :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Réfection voirie communale des rues de la Barre et de l'Impasse	15 591,30 €	Commune de les Châtelliers-Notre-Dame	5 416,25 €	34,74
		FDI - Département d'Eure-et-Loir	6 408,00 €	41,10
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de concours)	3 767,05 €	24,16
<b>TOTAL</b>	<b>15 591,30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 591,30 €</b>	<b>100</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260126-DELIB2026-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026  
Publication : 03/02/2026 Page 1/2

Il est proposé de verser un fonds de concours à la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame pour l'opération mentionnée ci-dessus, dans la limite de 50% du reste à charge pour la commune sur cette opération soit un montant total maximum de 3 767,05 € pour l'opération visée.

La commune devra assurer, par quelque moyen que ce soit, la publicité de l'aide financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

En effet, il est rappelé dans le Règlement d'attribution des Fonds de concours à l'article 6 la disposition suivante : « *En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CCEBP au financement du projet sur tous les supports papier ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CCEBP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération* ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder un fonds de concours pour l'opération présentée dans le tableau ci-dessus au profit de la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame et pour un montant maximum de 3 767,05 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

Rendu exécutoire compte tenu :  
De la réception en Préfecture le  
Et de la publication du

Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT

  
Le secrétaire de séance

Martial LOCHON

